

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 26/02/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, H. COBAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, A. SECCO, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN

CONVOCATION

DOSSIER N°22 : Appel du club de **DOMARIN** de la décision de la commission de discipline prise le 29/01/2019.

Match : DOMARIN / FC2A U15 D1 du 24/11/2018.

Sur la sanction infligée à L'équipe : 3 MF de suspension de terrain, prise d'effet le 04/02/2019. 600€ D'amende.

Sur la sanction infligée à un éducateur

A la demande du club de L'AS DOMARIN l'audition aura lieu à une date ultérieure.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Vincent SCARPA